

RECUEIL DES REVENDEICATIONS

58^e congrès provincial

Les 23, 24 et 25 août 2024



Afeas

ASSOCIATION FÉMINISTE
D'ÉDUCATION ET
D'ACTION SOCIALE

La force de l'égalité

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Santé des femmes	4
Durcissement des peines pour violence conjugale	8
Rôle des femmes dans l'Église.....	11
Comité de sages sur l'identité de genre	14
Stages non rémunérés	16
Aliénation parentale dans les cas de violence conjugale.....	19
Coût des logements	22
Intelligence artificielle	25
Interdiction de publicité sur les médicaments d'ordonnance	27
Recyclage de tissus	30
Enfants de la DPJ, 18 ans et plus	32
Défibrillateur obligatoire dans les endroits publics	35

Rédaction : Lise Courteau

Collaboration à la rédaction :

Nicole Comtois
Francine Duchaine
Danielle Michaud
Marie-Thérèse Poulin

Couverture : Mélanie Loubier

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec 2024
Bibliothèque nationale du Canada 2024

Introduction

L'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas), un réseau de plus de 5 362 femmes engagées et dynamiques, réparties dans 154 instances locales à travers le Québec, poursuit inlassablement son combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Forte de son 58^e congrès provincial, qui a réuni 157 congressistes à Shawinigan sous le thème « Solidaires avec toutes les communautés », notre association présente ses revendications visant à bâtir une société plus juste et équitable.

Les résolutions adoptées lors de notre dernier congrès provincial, reflètent les préoccupations actuelles des femmes québécoises. Nous demandons aux autorités d'agir concrètement et de prendre les mesures nécessaires afin de les concrétiser et de les mettre en œuvre, pour ainsi renforcer l'autonomie des femmes et favoriser leur pleine participation à la vie démocratique.

Santé des femmes

Loi 15

Le gouvernement provincial a adopté, le 9 décembre dernier, la Loi 15 *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux*. Cette loi a été sanctionnée le 13 décembre 2023.¹

Cette Loi n'apporte pas suffisamment de points permettant de croire qu'il y aura, rapidement, une mise en place des structures pour l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes.

Santé des femmes

La santé et le bien-être des femmes se sont améliorés dans les dernières décennies. Plusieurs efforts sont encore à déployer pour mieux répondre aux besoins des femmes en matière de santé. Pensons aux stéréotypes sexuels, qui peuvent influencer le diagnostic médical ou la prise en charge de certains problèmes de santé. Lorsque cela arrive, certains besoins des femmes sont non comblés², par exemple :

- Les maladies cardiovasculaires sont moins bien diagnostiquées chez les femmes, notamment parce que les symptômes sont différents de ceux des hommes et souvent perçus comme de l'anxiété ;
- Certain·e·s professionnel·le·s peuvent percevoir la tolérance des femmes à la douleur comme étant moins grande que celle des hommes et choisir de ne pas la traiter ;
- L'autisme serait peu diagnostiqué chez les filles parce que les indicateurs, comme le repli sur soi et le peu d'échanges sociaux, seraient perçus comme de la réserve et de la timidité, des traits le plus souvent associés au genre féminin.

Utilisation des services de santé chez les femmes

Les femmes utilisent davantage les services de santé tout au long de leur vie, surtout en raison de la contraception et de la maternité. Toutefois, les enjeux de santé des femmes ne sont pas seulement liés à leur santé reproductive. De récentes études³ montrent qu'au Québec, les femmes :

- représentent la majorité des personnes ayant un niveau élevé de détresse psychologique ;
- représentent la majorité des personnes ayant fait une tentative de suicide ;
- représentent la majorité des victimes de violence conjugale et de violence sexuelle et subissent les troubles de santé qui en découlent ;
- sont proportionnellement plus touchées que les hommes par des troubles alimentaires ;
- sont plus nombreuses que les hommes à présenter des problèmes de santé modérés à sérieux (liés à la vision, à l'ouïe, à la marche, à la dextérité, aux

émotions, à la cognition et à la douleur), desquels découlent des limitations d'activités.

La recherche médicale sur la santé des femmes

La recherche médicale sur la santé des femmes⁴ accuse un retard considérable par rapport à celle de la santé des hommes. Certaines maladies demeurent ainsi sous-diagnostiquées parce que les femmes sont sous-représentées dans les recherches ou parce que leurs particularités ne sont pas considérées.

Le cancer du sein

Le cancer du sein est la forme de cancer la plus répandue chez les femmes au Canada. On estime qu'environ une femme sur huit sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie et qu'une sur trente-quatre (34) en mourra.⁵

Les Femmes Noires ont 43% plus de cancer que les femmes caucasiennes. Les Femmes Noires canadiennes sont plus exposées à un type agressif du cancer du sein tel que le cancer triple négatif. Le taux de survie après cinq ans des Femmes Noires avec un cancer du sein invasif est de 76 % contre 90 % pour les femmes caucasiennes.⁶

L'organisme à but non lucratif, *Audace au Féminin*, basé à Montréal, propose des solutions pour endiguer le racisme systémique et l'invisibilité des Femmes Noires dans une démarche inclusive et égalitaire. L'organisme a constaté qu'il y a très peu de données sur le cancer du sein chez les Femmes Noires au Canada.⁷

Politique gouvernementale de prévention en santé

Les cibles fixées par la Politique gouvernementale de prévention en santé 2015-2025, d'agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé sont globales, notamment dans les populations autochtones et dans les communautés défavorisées sur le plan socioéconomique. Il n'y a rien dans les cibles qui démontre l'intérêt du gouvernement envers la santé des femmes plus spécifiquement.

Initiative nationale de recherche

L'Initiative nationale de recherche sur la santé des femmes fera la promotion d'un programme de recherche coordonné qui porte sur les secteurs de santé des femmes sous-étudiés et hautement prioritaires, et qui veille à ce que de nouvelles données probantes améliorent les résultats chez les femmes et les personnes de diverses identités de genre en matière de soins et de santé.⁸

Fonds pour l'innovation

L'Initiative nationale de recherche sur la santé des femmes : Fonds pour l'innovation (automne 2023), offre deux possibilités de financement :⁹

1. Des subventions à la découverte en recherche biomédicale qui soutiendront la recherche biomédicale menée par des équipes proposant des questions de recherche audacieuses et novatrices dans le domaine de la santé des femmes ;
2. Des subventions de fonctionnement qui seront lancées pour appuyer les domaines suivants, en lien avec la santé des femmes :
 - a. Recherche translationnelle sur les diagnostics, les produits thérapeutiques et les dispositifs médicaux ;
 - b. Recherche sur la mise en œuvre dans le domaine des soins de santé afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux soins.

Recherche au CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (NÎM)

Madame Lisa Merry est professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières, à l'Université de Montréal. Elle est également chercheuse au Centre de recherche, CIUSSS NÎM, et à l'Institut Universitaire SHERPA, CIUSSS COMTL. Elle est responsable de l'axe Santé mondiale du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) et elle détient un doctorat en sciences infirmières. Les recherches de madame Merry portent principalement sur le bien-être psychosocial des familles migrantes au moment de la naissance et pendant la période de la petite enfance. Selon elle, « la santé des familles, des communautés et de la société dans son ensemble dépend en grande partie du travail et du bénévolat des femmes dans les sphères professionnelle et personnelle. Nous devons donc faire davantage pour protéger et promouvoir la santé et le bien-être des femmes. »¹⁰

Madame Marianne Bertagnolli, professeure adjointe en réadaptation cardiorespiratoire à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill et chercheuse régulière au CIUSSS NÎM, pense qu'aujourd'hui, la communauté scientifique est plus consciente du manque de participation des femmes aux études sur les traitements de nombreuses maladies et des conséquences que cela entraîne actuellement sur la santé des femmes. Elle ajoute qu'il est important que les femmes participent davantage aux décisions concernant leur santé, leurs soins de santé et la recherche.¹¹

Chaque année, le 28 mai, à la Journée Internationale d'action pour la santé des femmes, la communauté mondiale s'unit dans le but de militer pour le droit des femmes à la santé. Cette quête de longue date, soulignée lors de cette journée, est une mission commune à de nombreuses équipes du Centre de recherche du CIUSSS NÎM, qui travaillent sur et pour la santé des femmes d'ici et d'ailleurs. Les deux chercheuses nous disent que les femmes doivent s'impliquer dans les recherches sur la santé et le bien-être des femmes et qu'il est important de toujours écouter les patientes parler de leurs besoins, de leurs lacunes particulières, de

leurs obstacles et d'inclure les femmes dans les décisions concernant les solutions et les facilitateurs pour améliorer leur santé. Elles estiment qu'elles doivent travailler ensemble pour définir une meilleure attention et des soins de santé pour les femmes, visant à prévenir les maladies chez les femmes et nos enfants.¹²

Résultat de recherche sur la santé des femmes

Nous demandons que les gouvernements du Québec et du Canada tiennent compte des résultats des recherches sur la santé des femmes dans l'élaboration de leur plan d'action respectif.

Cancer du sein des Femmes Noires du Canada

Nous demandons que les chercheurs et chercheuses recueillent des données probantes sur le cancer du sein des Femmes Noires au Canada.

Analyse différenciée selon les sexes

Nous demandons que les chercheurs et chercheuses s'intéressent davantage à l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, et ce, dans le domaine de la santé.

Disponibilité de fonds pour la recherche nationale sur la santé des femmes

Nous demandons que les gouvernements provincial et fédéral s'assurent de rendre disponible les fonds nécessaires pour mettre en place l'application des recommandations de la recherche nationale sur la santé des femmes.

¹ <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-15-43-1.html>

² <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/sante-femmes>

³ Idem 2

⁴ Idem 2

⁵ <https://cancer.ca/fr/cancer-information/cancer-types/breast/statistics>

⁶ <https://cancer.ca/fr/about-us/news/2024/february/earlier-breast-cancer-detection-for-black-women>

⁷ <https://audaceaufeminin.com/fr/>

⁸ <https://cihr-irsc.gc.ca/f/53095.html>

⁹ <https://cihr-irsc.gc.ca/f/53706.html>

¹⁰ <https://rechercheiusssnim.ca/la-recherche-sur-la-sante-des-femmes-auciusss-nim-avec-les-chercheuses-mariane-bertagnolli-et-lisa-merry/>

¹¹ Idem 9

¹² Idem 9

Durcissement des peines pour violence conjugale

Positions de l'Afeas

En 1988, en vue d'apporter un support pour les hommes violents, l'Afeas demandait que, dès la première plainte, des services d'aide psychologique soient offerts aux personnes violentes, qu'ils soient obligatoires et qu'un suivi suffisant soit assuré pour empêcher toute récidive.¹

En 1993, l'Afeas demandait aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, d'assurer la protection des victimes et la cohérence des politiques d'interventions auprès de toutes les personnes touchées (victimes, agresseurs, enfants témoins de violence) par la mise en place d'une approche intégrée des intervenant·e·s (ex : tables de concertation).²

Statistique au Québec

Au Québec en 2022, il y a eu 25 401 personnes qui ont été victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal dont 19 126 femmes et 6 275 hommes. Les femmes représentaient les trois quarts des victimes.³

Chaque année, il y a de nombreux féminicides. En 2023, 15 féminicides ont été commis au Québec.⁴ Le terme *féminicide* figure dans Le Petit Robert depuis 2015 pour décrire les meurtres contre les femmes en raison de leur genre.⁵

Regroupement des Maisons d'hébergement

Le Regroupement des Maisons d'hébergement pour femmes rassemble actuellement quarante-six (46) maisons d'aide et d'hébergement réparties dans seize (16) régions administratives du Québec. Par sa mission d'éducation, de sensibilisation et de défense de droit, le regroupement contribue à faire évoluer les lois et les politiques pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. Dans une perspective de prévention, il déploie un éventail de stratégies pour aider tous les acteur·trice·s de la société québécoise à mieux comprendre, dépister et agir en matière de violence conjugale.⁶

Les intervenant·e·s de ces maisons ont développé une vaste et profonde expertise de la problématique de la violence conjugale. Toutes ces personnes travaillent quotidiennement au plan individuel et collectif pour contrer la violence conjugale au Québec.⁷

Gestes de violence

Une grande variété de comportements peuvent être violents. Voici quelques exemples :

- nature physique : frapper, bousculer, pincer, retenir, cracher, etc.
- nature non-physique : sacrer, crier, insulter, dévaloriser, culpabiliser, menacer, etc.

- violence sexuelle : violer, forcer, partager des images intimes, etc.
- violence économique : critiquer la gestion financière, créer des dettes au nom de la victime, lui voler de l'argent, etc.⁸

Plusieurs femmes et enfants victimes de violence se sentent en danger devant des comportements semblables et ressentent le besoin de se réfugier dans des maisons spécialisées pour être en sécurité et recevoir de l'aide.

Ressources pour hommes

Plusieurs ressources pour les hommes existent. Entre autres, *À cœur d'homme* est un réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence. L'Association regroupe trente-et-un (31) organismes communautaires autonomes répartis sur l'ensemble du territoire québécois qui viennent en aide aux hommes susceptibles d'avoir des comportements violents en contexte conjugal et familial. Ils ont pour mission d'agir comme ambassadeurs afin de promouvoir, au niveau sociopolitique, un réseau œuvrant en transformation social visant des rapports égalitaires et sans violence. L'objectif principal est d'encourager la prévention des violences conjugales et familiales et d'actualiser le développement et la consolidation d'un réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.⁹

Lors des rencontres de relation d'aide, la dangerosité et la possibilité de récurrence d'une personne peuvent être évalués.

Impact chez l'agresseur et la victime

Beaucoup de femmes attendent très longtemps avant de porter plainte. Les preuves peuvent s'avérer difficiles à démontrer, surtout si aucune marque physique n'est visible. Plusieurs plaintes doivent être déposées envers un même agresseur avant que les sentences soient plus agressives et dissuasives pour l'agresseur.

La plupart du temps, l'agresseur est libre après une plainte d'agression, sauf en cas de meurtre ou de violence très grave. Il peut donc continuer à vaquer à ses occupations. Le taux de femmes victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal est à la hausse depuis plusieurs années.¹⁰ Il faut réagir rapidement pour que la personne violente soit prise en charge par des professionnel·le·s spécialisé·e·s dans ce domaine.

Durcissement des peines

Nous demandons aux ministres de la Justice du Québec et du Canada, le durcissement des peines applicables dans le cas de violence conjugale dès la première offense.

Thérapie

Nous recommandons que les avocat·e·s incitent fortement leurs clients, accusés de violence conjugale et familiale, à suivre une thérapie pour contrer leur violence ainsi qu'une démarche réparatrice.

- 1 www.afeas.qc.ca, Section membres privée, 740 Violence, page 2
- 2 www.afeas.qc.ca, section membres privée, 740 Violence, page 10
- 3 <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal>
- 4 <https://www.lesoleil.com/actualites/actualites-locales/la-capitale/2024/01/11/arretez-de-nous-tuer-QR3N5EFU6BB2BH4LTZIFK7YC5Y/>
- 5 <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/feminicide>
- 6 <https://maisons-femmes.qc.ca/a-propos/>
- 7 <https://maisons-femmes.qc.ca/notre-action/>
- 8 <https://cestpasviolent.com/animation-guide>
- 9 <https://www.aceurdhomme.com/>
- 10 Idem 3

Rôle des femmes dans l'Église

Positions de l'Afeas

En 1981, concernant la place des femmes dans l'Église, les membres demandaient que l'Afeas s'occupe de la promotion de la femme en s'engageant à éclairer l'Église sur les conditions de vie et de travail des femmes.¹

En 1982, la place des femmes dans l'Église était encore revendiquée par l'Afeas en demandant, entre autres, que l'on reconnaisse aux femmes mandatées pour travailler en pastorale paroissiale le droit d'administrer les sacrements de baptême, de malades et qu'elles puissent présider au mariage chrétien.²

En 1992, les membres ont affirmé leur volonté de voir progresser la situation des femmes dans l'Église en réclamant que les autorités ecclésiastiques reconnaissent aux femmes l'accès aux ministères ordonnés, en souhaitant que cette action contribue à consacrer l'égalité des hommes et des femmes dans l'Église par leur accès aux mêmes pouvoirs et responsabilités.³

En 1995, l'Afeas demandait que les autorités, tant civiles que religieuses, reconnaissent dans la pratique, l'égalité des rapports entre les hommes et les femmes dans toute société civile et religieuse.⁴

Histoire

Les femmes des différentes communautés religieuses ont prouvé, de tout temps, leur savoir-faire exceptionnel pour réaliser leur mission. Elles ont été au service des pauvres, des malades, des mères nécessiteuses, des prisonniers. Elles ont été des missionnaires incomparables pour porter secours et évangéliser beaucoup de peuples dans le monde entier.

Elles ont démontré qu'elles étaient des gestionnaires avisées et compétentes en bâtissant des hôpitaux, des écoles et des orphelinats, pour desservir la population. Avec peu de moyen, elles ont réussi à aider les gens dans le besoin. Ces femmes d'Église ont été les précurseuses des ministères de la Santé, des Services sociaux, de la Famille et de l'Éducation.⁵

Statistiques

Bien que l'égalité homme/femme ait progressé particulièrement dans notre société occidentale, il reste encore des bastions de résistance, dont l'Église catholique romaine, où on refuse encore une place égalitaire aux femmes. Doit-on rappeler qu'au niveau mondial en 2021, la population était de 50,4 % d'hommes et 49,6 % de femmes ?⁶

L'Église catholique romaine est la confession la plus importante parmi les chrétiens au Canada. D'après les données les plus récentes, publiées en 2021 par le Centre de recherche PEW, 83,4 % de la population québécoise s'identifie comme catholique romaine.⁷

Contribution des communautés religieuses

Il y a eu des femmes proclamées saintes qui ont été reconnues officiellement par l'Église catholique comme étant des exemples de courage, de don de soi et de vertu. Citons entre autres, Catherine de Sienne, Cécile de Rome, Bernadette messagère de la Vierge, Maria Goretti ou Jeanne D'Arc. Sans compter, qu'il y a la mention dans la Bible de Déborah, femme juge⁸ et d'Anne, femme prophète⁹.

Réflexion

En 1996, un mémoire fut présenté à la Commission consultative du Synode de l'Église de Montréal par les membres de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques (UMOFC) dont l'Afeas faisait partie à cette époque. Dans ce mémoire, plusieurs demandes ont été formulées. On y relatait qu'« à la suite d'un long engagement pastoral que ces femmes, de plus en plus nombreuses, [elles] sont amenées à se poser des questions et à formuler de nouvelles demandes à l'Église. » On peut y lire en conclusion qu'elles peuvent « difficilement croire que Jésus ait voulu délibérément nous exclure de l'exercice du ministère sacerdotal, le soir du Jeudi Saint. Nous continuons d'espérer qu'un jour l'Église tout entière le comprendra ». ¹⁰

Défis des femmes envers les institutions ecclésiales

Si les femmes peuvent atteindre des échelons de juge, de prophète et de sainteté dans l'histoire de l'Église, pourquoi n'auraient-elles pas accès au sacerdoce aujourd'hui ? Elles se heurtent à l'autoritarisme des prêtres. Encore une fois, les femmes doivent en faire trois fois plus que les hommes pour avoir droit à une reconnaissance juste et entière. Elles peuvent faire des lectures, donner la communion, enseigner la catéchèse. Mais aucun droit d'administrer les sacrements.

Après bien des synodes, des conciles, des Conférences des évêques ou des comités de théologiens, les femmes sont toujours au même point. Celles qui veulent s'engager dans l'Église font face à un noyau dur devant le refus du partage des fonctions ecclésiastiques. C'est encore et toujours une chasse gardée de l'homme. Envisager de perdre leur pouvoir et leur supériorité signifie pour plusieurs hommes d'Église une dépossession de leurs privilèges et une érosion de leur statut.

L'Église catholique est en retard dans son évolution féministe. Pourtant, elle devrait montrer une ouverture au monde moderne. En tant qu'institution mondiale, elle doit s'efforcer de donner un exemple de justice et de respect et reconnaître le savoir et la compétence des femmes.

Accessibilité au ministère

Nous demandons l'accès des femmes au ministère sacerdotal de l'Église catholique romaine.

Accessibilité aux fonctions

Nous demandons l'accès des femmes à toutes les fonctions hiérarchiques au sein de l'Église catholique romaine.

1. www.afeas.qc.ca, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 750 – Religion, page 1
2. Idem 1, page 2
3. Idem 1, page 3
4. Idem 1, page 3
5. Histoire des communautés religieuses au Québec, Guy Laperrière, Ed. VLB, 2013, 336 pages
6. <https://fr.statista.com/infographie/30448/proportion-de-femmes-et-hommes-par-pays-ou-territoire-dans-le-monde/>
7. <https://www.cdpdj.qc.ca/publications/religion-Quebec-statistiques.pdf>
8. Juges 4 verset 4
9. Luc 2 :36-40
10. Mémoire présenté à la Commission consultative du Synode de l'Église de Montréal par les membres de l'UNOFC, le 15 mai 1996. Mémoire CDÉACF bv.cdeacf.ca

Comité de sages sur l'identité de genre

Mission d'éducation de l'Afeas

Un guide d'animation est préparé par l'Afeas pour outiller les instances Afeas à organiser et à animer des rencontres et des activités autour de plusieurs thèmes. Dans le guide d'animation 2022-2024, tout un chapitre était dédié à la diversité des genres et orientations sexuelles.¹

En 2023, l'Afeas proposait aux membres un atelier-discussion traitant des discours et violences basés sur le genre. Cet atelier, offert par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, amenait la réflexion autour des différentes crispations que l'on peut remarquer dans la société autour de la question du genre.²

Le Comité de sages

Le 5 décembre 2023, le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied du Comité de sages sur l'identité de genre, puisqu'il sera de plus en plus appelé à se prononcer sur des questions liées à l'identité de genre. Il souhaite se doter d'un portrait élaboré des politiques, des pratiques et des directives en place ici, de même que dans les États comparables. Le Comité devra également produire une analyse des impacts potentiels sur l'ensemble de la société québécoise et identifier les enjeux sur lesquels le gouvernement devrait approfondir ses réflexions. Le rapport final sera analysé par la ministre de la Famille, puis rendu public. Ainsi, les travaux du Comité permettront au gouvernement du Québec, de prendre des décisions mieux éclairée³, concernant la diversité sexuelle et de genre.

Le Comité de sages sur l'identité de genre aura pour principaux mandats⁴ de :

- Brosser un portrait de la réalité québécoise ;
- Recenser les politiques publiques, les pratiques et les directives québécoises dans plusieurs secteurs (éducation, sports et loisirs, famille, santé et services sociaux, sécurité publique, etc.) ;
- Analyser leurs effets potentiels sur l'ensemble de la société québécoise ;
- Recenser, comparer et analyser les politiques, directives et pratiques, mises en place au sein des États comparables au Québec ;
- Identifier les principaux enjeux à approfondir pour la suite ;
- Collaborer étroitement avec le Conseil québécois LGBT.

Les travaux du comité, qui devra faire rapport au gouvernement du Québec à l'hiver 2025, s'articuleront autour de trois éléments fondamentaux, à savoir :

- Se doter d'une base d'information commune en termes de diversité sexuelle et de genre ;
- Créer un espace de réflexion pour alimenter les futures décisions du gouvernement en termes de diversité sexuelle et de genres ;
- Apaiser les tensions sociales en termes de diversité sexuelle et de genre.⁵

Conseil québécois LGBTQ+

Le Conseil québécois LGBTQ⁶ n'a pas de problème avec l'objectif de ce comité, constitué pour faire un état des lieux et lutter contre la désinformation, mais dénonce l'absence de l'expertise des communautés LGBTQ+ autour de la table : trois (3) personnes qui ne sont ni expertes sur les réalités LGBTQ+, ni concernées par les enjeux que les personnes de ces communautés rencontrent au quotidien. L'organisme juge essentiel la présence d'au moins un·e expert·e de l'identité de genre, ou, à tout le moins, une personne trans ou non binaire, au sein du Comité.

Inclusion

L'inclusion des personnes LGBTQ+ au sein du Comité passe par une meilleure compréhension des enjeux vécus au quotidien par les communautés. L'importance du principe « rien pour nous sans nous » est essentiel pour elles et eux. Ce principe est fondé sur l'idée que les personnes directement touchées par un enjeu doivent être engagées dans sa résolution et dans les décisions qui les concernent. La composition du Comité de sages sur l'identité de genre n'est pas représentative des voix des personnes concernées, ni des personnes expertes sur le sujet.

Inclusion

Nous demandons que le Comité de sages compte sur l'expertise des personnes de la communauté LGBTQ2S+ en incluant dans le comité une ou des personnes de cette même communauté et un·e ou des expert·e·s de l'identité de genre.

Dissolution du Comité

Nous demandons la dissolution du Comité de sages advenant le cas où le gouvernement ne veuille pas corriger le tir et admettre au sein de ce comité une ou des personnes de la communauté LGBTQ2S+ et un·e ou des expert·e·s de l'identité de genre.

1. Guide d'animation 2022-2024 – Diversité des genres et orientations sexuelles, page 34 à 41
2. www.afeas.qc.ca, section membres privée, Activités éducatives, programmation 2023-2024
3. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/mise-sur-pied-du-comite-de-sages-sur-lidentite-de-genre-52578>
4. Idem 3
5. Idem 3
6. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/803235/comite-sages-identite-genre-personne-trans-parmi-membres>

Stages non rémunérés

Positions de l'Afeas

En 2020, le Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible (CIAVTI), composé de l'Afeas et plusieurs autres associations a publié un manifeste pour la valorisation de ce travail effectué majoritairement par les femmes ainsi qu'une définition commune du travail invisible : travail effectué sans rémunération ou de façon sous-rémunérée, notamment le travail effectué dans le cadre d'un stage non rémunéré.¹

Secteur privé vs secteur public

Les compensations et la rémunération des stages réalisés en entreprises privées sont intégrés à une politique de développement économique depuis 20 ans et sont rémunérés. Cependant, les stages réalisés dans nos réseaux publics et parapublics tardent toujours à bénéficier d'un tel traitement.²

Reconnaissance du travail étudiant

En 2023, il y avait plus de 43 000 stagiaires au niveau collégial et un peu plus de 100 000 au niveau universitaire. Selon Milène Lokrou, chercheuse et co-auteurice de l'étude *Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire*, la non-rémunération soulève la question de la reconnaissance du travail étudiant. Sur près de 140 000 stages, seuls 16 % sont rémunérés.³

Les femmes plus durement touchées

La majorité des étudiant·e·s font leurs stages gratuitement, notamment en santé, en éducation et en services sociaux. Une non-rémunération qui engendre de la précarité, de la vulnérabilité et de l'endettement. De plus, cette non-rémunération renforce l'inégalité entre stagiaires et invisibilise le travail des femmes. En 2017-2018, 74 % de ces stagiaires du niveau collégial étaient des femmes et 64 % l'étaient au niveau universitaire.⁴ Ce sont principalement les formations menant à des professions à prédominance féminine qui souffrent de l'absence de rémunération des stages.⁵

Engagement de l'Assemblée nationale

Le 13 septembre 2023, les porte-paroles de trois groupes formant l'opposition à l'Assemblée nationale, ont uni leurs voix à celles de l'Union étudiante du Québec et de la Fédération étudiante collégiale du Québec, afin de demander à la ministre de l'Enseignement supérieur d'agir immédiatement afin d'assurer la rémunération de toutes les personnes stagiaires du secteur public et parapublic.

Pour les porte-paroles des trois groupes formant l'opposition, il est plus que temps que le gouvernement passe de la parole aux actes conformément à l'engagement pris par un vote unanime le 30 mars 2023.⁶

Justification de la non-rémunération

La seule différence entre un travail rémunéré et un stage étudiant, est le fait que la personne stagiaire est considérée d’abord et avant tout comme une personne aux études et que le travail qu’elle réalise durant son stage est considéré exclusivement comme une étape dans sa formation.

La gratuité des stages est généralement justifiée par le fait que l’employeur doit consacrer des ressources pour encadrer la personne stagiaire qui est inexpérimentée.⁷

Conséquences de la non-rémunération

En plus d’étudier à temps plein, les étudiant·e·s se voient souvent contraint·e·s d’occuper un emploi rémunéré pour subvenir à leurs besoins. Cette non-rémunération des stages ajoute donc à la charge de travail pour ces personnes et celles-ci peuvent difficilement jumeler leur emploi rémunéré à leur stage.⁸

Les problèmes de rétention de main-d’œuvre qui sévissent dans plusieurs secteurs, notamment en santé et en éducation, ont des conséquences importantes sur le personnel comme sur la population en général.⁹ Dans le contexte actuel, les stagiaires contribuent à pallier les pénuries de personnel et l’ensemble de la société bénéficie de ce travail gratuit.

Une situation non équitable

Selon madame Laurence Mallette-Léonard, présidente de Fédération étudiante collégiale du Québec, il est inacceptable qu’il n’y ait toujours pas d’équité entre un·e stagiaire en génie et un·e stagiaire en soins infirmiers, alors que tous les domaines sont essentiels au bon fonctionnement de la société.¹⁰ Il est évident qu’une personne stagiaire, que ce soit dans le secteur privé ou public, doit être supervisée. La non-rémunération dans le secteur public devient donc source de discrimination.

Rémunération des stages
Nous demandons que tous les stages obligatoires dans tous les domaines soient rémunérés, et ce, pour toutes les personnes qui doivent compléter leurs études par des stages.

1. www.travailinvisible.ca
2. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-09-05/cegeps-et-universites/une-enieme-rentree-marquee-par-des-stages-non-remuneres.php>
3. <https://lescegeps.com/dossiers/tout-travail-merite-salaire>

4. <https://iris-recherche.qc.ca/communiqués/remuneration-stages/>
5. <https://fsss.qc.ca/la-remuneration-des-stages-un-pas-a-faire-pour-lequite/>
6. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/point-de-presse-des-oppositions-remuneration-des-stagiaires-il-est-temps-de-passer-de-la-parole-aux-actes-50510>
7. Idem 4
8. Idem 4
9. Idem 5
10. Idem 3

Aliénation parentale dans les cas de violence conjugale

Positions de l'Afeas

En 1993, l'Afeas demandait d'assurer la protection des victimes et la cohérence des politiques d'intervention auprès de toutes les personnes touchées (victimes, agresseurs, enfants témoins de violence) par la mise en place d'une approche intégrée des intervenant·e·s.¹

Définition de l'aliénation parentale

L'aliénation parentale n'a aucune définition claire. Sur le site du ministère de la Justice du Canada on peut y trouver plusieurs définitions² dont celle-ci de Richard Gardner : « l'aliénation parentale est tout ensemble de comportements, conscients ou inconscients, qui pourraient perturber la relation entre un enfant et l'autre parent. » ou celle de Hayward qui dit : « Le syndrome d'aliénation parentale (SAP) est le dénigrement systématique d'un parent par l'autre afin de lui aliéner l'enfant. L'aliénation a généralement pour but d'obtenir ou de conserver la garde sans la participation du parent qui ne l'a pas ». On peut trouver plusieurs autres définitions sur Internet.

Utilisation abusive de la notion d'aliénation parentale

Selon la recherche effectuée par Suzanne Zaccour, chercheuse, formatrice et conférencière féministe, les allégations de violence familiale sont rarement prises au sérieux dans les cas où l'aliénation parentale est mentionnée ; la violence conjugale est présentée comme pertinente à l'analyse du meilleur intérêt de l'enfant dans 10 % des cas où, tant la violence conjugale par le père que l'aliénation parentale par la mère, sont alléguées.³

Reem Alsalem, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, a présenté, en avril 2023, un rapport sur la garde des enfants, la violence contre les femmes et la violence contre les enfants. Son rapport démontre comment les auteurs de violences utilisent le pseudo-concept d'aliénation parentale dans le cadre de procédures relevant du droit de la famille pour continuer à commettre des violences, en maintenant leur emprise et contrer les allégations de violence domestique formulées par des mères qui cherchent à protéger leurs enfants.⁴

Sur la base de ses observations, Reem Alsalem recommande que les États légifèrent pour interdire l'invocation de l'aliénation parentale ou de pseudo-concepts du même type.⁵

Les femmes particulièrement visées

L'Association nationale Femmes et Droit (ANFD) travaille à atteindre l'égalité réelle et le respect des droits de la personne de toutes les femmes au Canada par la

sensibilisation juridique, la recherche, l'intervention stratégique, le travail en collaboration et la promotion de la réforme féministe du droit, en particulier au niveau fédéral.⁶

Selon Suzanne Zaccour, les accusations d'aliénation parentale visent principalement les femmes et celles victimes de violence conjugale sont particulièrement à risque. Cette situation n'a fait que s'empirer dans les dernières années et les accusations sont en augmentation.⁷

Par manque de données canadiennes, les recherches menées dans d'autres pays suggèrent que les accusations d'aliénation parentale ont un impact disproportionné sur les femmes appartenant à des groupes minoritaires, racisées, migrantes et handicapées.⁸

Traitement légal

L'aliénation parentale n'a pas de définition stable en termes juridiques : c'est un concept vague pouvant être utilisé dans un large éventail de circonstances, incluant des cas où l'enfant ne rejette pas un parent et des cas où la mère n'a ni dénigré le père ni tenté de faire obstruction aux contacts père-enfant.⁹

La prévalence des accusations d'aliénation parentale mène des avocat-e-s à recommander aux victimes de ne pas mentionner la violence conjugale commise par le père.¹⁰ Un constat d'aliénation parentale peut amener les tribunaux à confier des enfants à des pères violents, même lorsque des violences conjugales sont prouvées ou admises par le père.

Recommandation de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies

Nous demandons un engagement à suivre la recommandation de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies, Reem Alsalem, et d'adopter le plus rapidement possible un projet de loi modifiant la Loi sur le divorce pour interdire l'invocation de l'aliénation parentale ou pseudo-concept du même type.

Consultation

Nous recommandons qu'une consultation soit menée auprès des organisations expertes en matière de droits des femmes, notamment l'Association nationale Femmes et Droit, lors de la rédaction de ce projet de loi pour interdire l'invocation de l'aliénation parentale ou pseudo-concept du même type.

Dans le cas où le Canada ne veuille pas interdire le concept d'aliénation parentale :

Définition du concept d'aliénation parentale

Nous demandons que le concept d'aliénation parentale soit défini plus clairement afin d'éviter tout malentendu et toute utilisation abusive.

Règles à établir

Nous demandons que des règles soient établies pour une future utilisation du concept d'aliénation parentale, surtout dans les cas où l'enfant a été témoin ou victime de violence.

1. [/https://afeas.qc.ca](https://afeas.qc.ca), *Section membres privée*, Positions de l'Afeas, 740-Violence, page 2
2. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/famil/2003_5/annexb.html#:~:text=%C2%AB%20Le%20syndrome%20d'ali%C3%A9nation%20parentale,qui%20ne%20l'a%20pas.
3. Suzanne ZACCOUR, « Parental Alienation in Quebec Custody Litigation », (2018) 59-4 *Les Cahiers de droit* 1073-1111, 1084; Linda C. NEILSON, *Parental alienation empirical analysis: child best interests or parental rights?*, FREDA Centre for Research on Violence Against Women and Children, 2018, p. 8.
4. <https://rm.coe.int/garde-des-enfants-violence-contre-les-femmes-et-violence-contre-les-en/1680ab4068>
5. *Idem* 4
6. <https://nawl.ca/fr/a-propos/>
7. *Idem* 3
8. Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, Reem Alsalem, *Garde des enfants, violence contre les femmes et violence contre les enfants*, A/HRC/53/36, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par. 44
9. *Idem* 3
10. Joanna Radbord & Deborah Sinclair, « In Children's Best Interests: Addressing Intimate Partner Violence in Parenting Cases » (2021) 34:12 *Ontario Family Law Reporter* 153, p. 156.

Coût des logements

Positions de l'Afeas

En 2010, l'Afeas demandait de développer, en nombre suffisant, des logements et des habitations à prix abordables, universellement accessibles, sécuritaires et éco-énergétiques. De plus, la même année, nous demandions au gouvernement, par l'entremise de la Société d'habitation du Québec, de faire construire des logements sociaux et coopératifs subventionnés (HLM).¹

En 2023, considérant la mission coopérative de la Fédération des Caisses Desjardins, nous demandons que la Fédération contribue à la construction des coopératives de logements pour les moins bien nantis de la société.²

Loi sur la stratégie nationale sur le logement

Dans le préambule de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement au fédéral, sanctionnée le 21 juin 2019, on peut lire que le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, que l'accès à un logement abordable a des effets positifs en matière de santé et en matière sociale, économique et environnementale.³

En matière de logement, le gouvernement fédéral a pour politique de reconnaître que le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international, et de continuer à faire avancer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, lequel est reconnu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.⁴

Coût d'un logement abordable

Selon le gouvernement du Canada, le loyer et les dépenses liées au logement ne devraient pas dépasser 35 % du revenu brut du ménage.⁵

Selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), un logement est considéré comme abordable s'il coûte moins de 30 % du revenu avant impôt du ménage.⁶

Manque criant de logements

Selon une étude de Desjardins publiée en octobre 2023, le manque criant de logements, qui a pris de l'ampleur au Québec et à travers le pays, n'est plus à démontrer. Chacune des régions, des municipalités et des villes de la province est confrontée à cette dure réalité. La crise affecte profondément divers groupes de la société, notamment les plus démunis et les ménages de la classe moyenne en quête d'un logement abordable.⁷

Mission de la Société d’habitation du Québec (SHQ)

En tant qu’organisme gouvernemental responsable de l’habitation, la SHQ a la responsabilité de la mise en œuvre des programmes et des services à la population en matière d’habitation. Leur mission consiste à répondre aux besoins en habitation des citoyen·ne·s du Québec par une approche intégrée et durable.⁸

Amplitude du phénomène de l’itinérance à travers la province

Le nombre de sans-abri a fortement augmenté au Québec depuis quelques années. La hausse du coût de la vie en général, l’accélération de la hausse des loyers et, surtout, le manque de logements abordables, ont amplifié le phénomène de l’itinérance à travers la province.

Plus de la moitié des sans-abri se trouvent maintenant en région, plutôt que dans le grand Montréal. Diverses municipalités auront besoin d’un soutien financier gouvernemental accru et récurrent pour faire face à cette situation.

La Société canadienne d’hypothèque et de logement (SCHL) a évalué qu’il faudrait ajouter 860 000 logements au Québec d’ici 2030 afin de rétablir l’abordabilité au niveau d’il y a une vingtaine d’années.⁹

Insalubrité de certains logements

Selon l’étude de Desjardins, environ 70 % des appartements sur le marché ont été construits il y a plus ou moins une cinquantaine d’années au Québec. Certains immeubles sont même dans des conditions insalubres depuis quelques années déjà et d’autres ont été condamnés.¹⁰⁴⁷

Offre de logements

Nous demandons que l’offre de logements soit accrue tout en respectant l’abordabilité pour les personnes à faible revenu.

Coût des logements neufs

Nous demandons que le coût des logements neufs respecte l’abordabilité pour les personnes les plus démunies socialement.

Rénovation des logements existants

Nous demandons que des investissements soient prévus pour la rénovation des logements existants afin que ceux-ci soient maintenus en bon état et dans des conditions acceptables pour l’habitation, sans que ces investissements fassent l’objet d’une hausse du coût du loyer.

Ajout de logements sociaux et abordables

Nous demandons l’ajout de logements sociaux et abordables et d’en faire une priorité.

Accroissement du soutien financier

Nous demandons que le soutien financier soit accru en matière de logement afin que les municipalités puissent faire face au problème d’itinérance.

Protection du parc de logements locatifs

Nous demandons de protéger le parc de logements locatifs encore abordables et les locataires qui y vivent, en empêchant les conversions en condominiums et/ou l’utilisation de ces logements à des fins d’hébergement touristique.

1. https://afeas.qc.ca/prop_annuelles/recueil-de-propositions-2010/
2. https://afeas.qc.ca/prop_annuelles/recueil-des-propositions-2023/
3. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-11.2/TexteComple.html>
4. Idem 3
5. <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/louer-premier-appartement.html>
6. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables-/a-propos-du-logement-abordable-/a-propos-du-logement-abordable-au-canada>
7. <https://www.desjardins.com/content/dam/pdf/fr/particuliers/epargne-placements/etudes-economiques/crise-logement-quebec-octobre-03-2023.pdf>
8. Idem 7
9. <https://www.lapresse.ca/affaires/marche-immobilier/2023-09-13/rapport-de-la-schl/la-penurie-de-logements-s-aggrave-au-quebec.php>
10. Idem 7

Intelligence artificielle

Positions de l'Afeas

En 1975, l'Afeas demandait au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'inscrire à l'horaire des principaux postes de radio et de télévision d'État et privée des périodes d'information sur les lois.¹

En 1988, nous demandions au CRTC l'établissement d'un code sur la violence télévisuelle,² et en 1990, de faire des pressions pour que cesse l'étalage de détails inutiles de violence et qu'une campagne d'information soit faite dans le but d'éveiller le sens critique des consommateur·trice·s.³

En 2013, face à la cyber intimidation, l'Afeas demandait de mettre sur pied des publicités diffusées aux heures de grande écoute sur tous les réseaux, incluant les médias sociaux, pour inciter les parents, les éducatrices et les éducateurs à avoir plus de vigilance envers l'utilisation que les enfants, les adolescent·e·s font des médias sociaux et à les informer des conséquences, des précautions à prendre et des ressources existantes.⁴

La Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle (IA)

La Déclaration poursuit trois objectifs : élaborer un cadre éthique pour le développement et le déploiement de l'IA, orienter la transition numérique et ouvrir un espace de dialogue national et international pour réussir collectivement un développement inclusif, équitable et écologiquement soutenable de l'IA.⁵

La Déclaration est une œuvre collective, fruit du travail d'une équipe scientifique pluridisciplinaire et interuniversitaire qui s'appuie sur un processus délibératif inclusif. Elle a été co-construite à partir d'un dialogue entre citoyen·ne·s, expert·e·s, responsables publics, parties prenantes de l'industrie, des organisations de la société civile et des ordres professionnels. Les dix grands principes éthiques qui composent la Déclaration s'adressent aux responsables politiques ainsi qu'à toute personne, toute organisation de la société civile et toute compagnie désireuse de participer au développement de l'IA de manière responsable.⁶

Évolution des communications

Les outils de communication ont grandement évolué depuis les dernières années. Notre société actuelle entre dans une réforme communicationnelle par voie de l'IA.

Il semblerait que les policiers ne soient pas assez informés ni équipés de technologies avancées en IA pour repérer les fraudes. De nouveaux métiers et

professions se définissent tant en recherche qu'en pratique technique et professionnelle. Le champ des connaissances s'étend de jour en jour.

Ces connaissances ouvrent la porte à de la fraude, telle celle faite par chat-GPT d'imitation de la voix ou encore celle du petit-fils d'une personne âgée, faites par hyper trucage numérique d'images ou pictural. Ces fraudes peuvent atteindre un grand nombre de personnes dans les secteurs techniques et de communication et avoir un grave impact.

Loi et code de déontologie et d'éthique

Nous demandons aux gouvernements fédéral et provincial et au Commissaire à l'éthique et à la déontologie d'adopter une loi sur l'IA et un code de déontologie et d'éthique apte à protéger la population de ces fraudes et abus.

1. www.afeas.qc.ca, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 610 – Communications, page 5
2. Idem 1, page 3
3. Idem 1, page 4
4. Idem 1, page 3
5. <https://declarationmontreal-iaresponsable.com/la-declaration/>
6. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/27794>

Interdiction de publicité sur les médicaments d'ordonnance

Positions de l'Afeas

En 1975, l'Afeas demandait que soit interdite toute publicité sur les médicaments. En 1977, nous demandions que le travail de prévention et de sensibilisation de la surconsommation des médicaments soit intensifié. En 1980, nous réclamions que la population soit sensibilisée aux méfaits de la combinaison de médicaments.¹

En 1994, nous demandions :

- Que la Corporation professionnelle des médecins sensibilise ses membres et les étudiants en médecine à un meilleur contrôle sur les médicaments ;
- À l'Ordre des pharmaciens, que leurs membres évaluent, de concert avec les médecins, les prescriptions médicales ;
- Que le gouvernement fasse, dans tous les médias, une campagne de prévention santé sur l'abus des médicaments.²

L'influence de la publicité pharmaceutique

De plus en plus de grandes compagnies pharmaceutiques font de la publicité dans les médias imprimés, à la radio, la télévision et sur Internet, pour promouvoir leurs médicaments qu'ils soient d'ordonnance ou en vente libre. Certaines publicités invitent les gens à demander à leur médecin des médicaments d'ordonnance.

Selon le professeur émérite à l'Université York, Joël Lexchin, l'industrie pharmaceutique est bien au courant de l'influence de la publicité sur les futurs consommateurs. La publicité « Parlez-en à votre médecin » est « une stratégie publicitaire souvent utilisée par ces compagnies pour démocratiser un produit », déclare-t-il. Ce type de publicité déforme les indications des médicaments, il donne l'impression que le médicament devrait être beaucoup plus largement utilisé que ce pour quoi il est indiqué, explique celui qui étudie les politiques pharmaceutiques depuis plus de 35 ans. Par exemple, la publicité d'Ozempic envoie un message « de solution miracle », dit, quant à elle, la postdoctorante en psychologie à l'Université McGill, Catherine Juneau.³

Exigences en matière de publicité des médicaments

Seuls les produits de santé dont la vente a été autorisée par Santé Canada peuvent légalement faire l'objet de publicité au Canada. De cette liste, sont inclus les médicaments sur ordonnance. Cependant, d'autres restrictions réglementaires s'appliquent en matière de publicité pour les médicaments sur ordonnance. Il incombe aux détenteurs d'autorisations de mise en marché (fabricants et distributeurs) et aux annonceurs de s'assurer que leur publicité respecte les lois pertinentes.⁴

Au Québec, selon le code de déontologie des professionnels de la santé, il y a interdiction pour les professionnel·le·s de la santé de publiciser les médicaments d'ordonnance ; c'est pourquoi les compagnies pharmaceutiques se tournent vers des influenceurs qui ne sont pas dans le domaine de la santé pour leur offrir des partenariats rémunérés.⁵

L'an dernier, les Canadien·ne·s ont dépensé 25 milliards de dollars pour l'achat de médicaments. Pendant ce temps les compagnies pharmaceutiques dépensent des sommes colossales pour faire la promotion de leurs produits. La publicité directe aux consommateur·trice·s pour les médicaments d'ordonnance est interdite dans la plupart des pays industrialisés. Selon la Loi sur les aliments et drogues, « il est interdit de faire, auprès du grand public, la publicité (...) d'une drogue (...) à titre de traitement ou de mesure préventive d'une maladie »⁶. Le Canada a décidé qu'on ne peut faire de la publicité pour un médicament d'ordonnance, comme on le fait pour du savon à vaisselle.

Les médicaments d'ordonnance peuvent avoir des effets importants sur la santé. Il n'est pas possible de les acheter directement, ce sont les médecins qui doivent les choisir pour les patients. En 1978, Santé Canada a ouvert une porte aux compagnies pharmaceutiques en leur permettant de diffuser ce qu'on appelle des publicités de rappel. La loi est très claire: ces publicités ne peuvent mentionner que le nom du médicament, son prix et la quantité vendue. Avec les publicités de rappel, on voulait permettre au public de comparer les prix des médicaments.⁷

Contrôle sur les médicaments

Il est important de s'assurer que tout médicament prescrit par le médecin soit compatible avec les autres médicaments. De là vient la nécessité d'une validation par un pharmacien ou une pharmacienne. Il y a souvent des effets secondaires à la prise de certains médicaments. Il faut donc être plus vigilant·e·s afin d'éviter les méfaits de la combinaison de médicaments.

Interdiction de publicité sur les médicaments d'ordonnance

Nous demandons au gouvernement d'interdire toutes formes de publicité aux compagnies pharmaceutiques concernant les médicaments d'ordonnance.

1. www.afeas.qc.ca, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 680 – Santé, 680.3 – Médicaments, page 15
2. www.afeas.qc.ca, Section membres privée, Positions de l'Afeas, 680 – Santé, 680.3 – Médicaments, page 15
3. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1984851/ozempic-toronto-publicite-perte-poids-diabete>
4. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medeffet-canada/veiller-securite-produits-sante-canada.html#a6>
5. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-04-27/medicaments-publicite-et-marketing-d-influence.php>
6. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/exigences-reglementaires-publicite/politiques-lignes-directrices/politique-distinction-activites-publicitaires-activites/lois-reglements.html>
7. https://ici.radio-canada.ca/actualite/v2/lafacture/niveau2_8789.shtml

Recyclage de tissus

Positions de l'Afeas

Depuis plusieurs années, l'Afeas se soucie de l'environnement. Plusieurs mesures ont été demandées concernant l'eau, le suremballage, le compostage ou le recyclage.¹

Déjà en 1975, l'Afeas demandait au gouvernement d'accorder un plus grand budget de recherche pour la réutilisation de certains produits d'utilité courante.²

Recyclage et protection de l'environnement

De plus en plus de gens sont sensibilisés à la nécessité de recycler. Il y a dans la province plusieurs vestiaires, friperies et magasins de vêtements second usage. Il y a un réel problème de surplus de vêtements invendus dans ce genre de commerce québécois. Beaucoup de ces vêtements finissent dans des dépotoirs, ici ou à l'autre bout du monde. Recyc-Québec, nous dit que « la récupération des matières résiduelles contribue pleinement à protéger l'environnement et à préserver nos ressources. Pour mieux récupérer, il suffit de recycler chaque matière de la bonne façon. »³

Au Québec, 3 % des matières résiduelles mises dans la collecte de déchets ou matières recyclables en bordure de rue par les ménages sont des produits textiles ou d'habillement, selon Recyc-Québec. Cela équivaut à un peu plus de 95,000 tonnes par année, soit douze (12) kg/personne/année.⁴

Recyclo-Centre

Recyclo-Centre, situé à Sorel-Tracy, est une entreprise d'économie sociale comprenant deux volets : l'insertion socioprofessionnelle et la ressourcerie qui met en valeur et en marché des produits réutilisables. En raison de sa mission, Recyclo-Centre a à cœur le respect de l'environnement ainsi que le développement du potentiel et des compétences des travailleurs et travailleuses.⁵

Cette entreprise a trouvé une méthode pour détourner les vêtements des dépotoirs et leur donner une seconde vie. Ils doivent retirer tous les irritants comme les boutons, les fermetures-éclair ou autres garnitures. Une fois ce travail terminé, les vêtements sont vendus à des transformateurs qui leur donneront une nouvelle vie, parfois bien loin de leur première. La fibre peut devenir du feutre ou de l'emballage pour les œufs. « La fibre cellulosique, la fibre naturelle de textile se comporte comme la fibre de carton. Les propriétés sont similaires » dit Alexandra Gagné, directrice générale adjointe de Recyclo-Centre. La technologie est connue et les débouchés nombreux.⁶

Urgence

Il y a urgence de recycler et de respecter notre environnement. Des tonnes et des tonnes de vêtements usagés sont à la traîne, et ce, dans plusieurs pays. Il est urgent d’implanter cette technologie dans toutes les MRC de la province de Québec.

Recyclage de tissu

Nous demandons au gouvernement de promouvoir et de subventionner l’implantation des usines de recyclage de tissus dans toutes les MRC du Québec.

1. www.afeas.qc.ca, section membres privée, Position Afeas, 660 – Environnement
2. Idem 1, page 4
3. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-recuperer/quoi-faire-avec-chaque-matiere/>
4. <https://www.lapresse.ca/vivre/mode/201901/31/01-5213083-une-seconde-vie-pour-les-vetements.php>
5. <https://www.recyclo-centre.ca/>
6. <https://www.lapresse.ca/affaires/pme/2024-03-11/pme-innovation/la-seconde-vie-d-une-vieille-chemise.php>

Enfants de la DPJ, 18 ans et plus

Position de l'Afeas

En 2007, l'Afeas demandait qu'un-e ombudsman soit nommé-e protecteur-trice de la jeunesse qui pourrait voir à l'ensemble des droits de l'enfant en éducation, santé, sécurité, protection... et porter une attention toute particulière aux situations mettant en cause des jeunes vulnérables, fragilisés par leur état de santé physique, mental, psychologique, ou par les conditions socio-économiques dans lesquelles ils et elles sont placé-e-s.¹

Jeunes décrocheurs

À 17 ans, les jeunes placés par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) sont bien plus nombreux à décrocher (37 %) que l'ensemble des jeunes québécois (8 %). Ils sont près de cinq fois moins nombreux à avoir atteint le secondaire.²

Stabilité résidentielle

À leur sortie de la DPJ, la stabilité résidentielle des jeunes est prioritaire et des mesures doivent être mises en place pour accroître le bien-être des jeunes et pour prévenir qu'ils sombrent dans l'itinérance. Pour ce faire, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de madame Régine Laurent, recommande, entre autres, de soutenir financièrement les organismes communautaires qui ont pour mission l'hébergement des jeunes et développer de tels organismes dans les régions qui ne sont pas nanties de telles ressources.³

Plan de transition

Selon le constat de la Commission, les jeunes issus de la DPJ sont livrés à eux-mêmes à l'âge de 18 ans. Plusieurs de ces jeunes connaissent notamment des problèmes d'itinérance, d'intégration au marché du travail ou de santé mentale à leur sortie de la DPJ.

En 2019, une étude comparative pancanadienne préparée par la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, a démontré qu'au Québec, contrairement à d'autres provinces du Canada, aucune offre de service systématisé n'existait pour soutenir les jeunes dans leur transition à la vie adulte.⁴

La Commission recommande de soutenir la transition à la vie adulte en mettant en place un programme de soutien par différentes mesures, notamment le soutien au logement.⁵

La DPJ a reçu le mandat d'instaurer un plan de transition à la vie adulte pour les adolescent-e-s de plus de 16 ans sous sa responsabilité pour avril 2023. Ce plan doit être flexible, réalisé en fonction des besoins, réalités et aspirations de chaque

jeune et en cohérence avec le projet de vie de celui-ci.⁶ Ce plan n'est toujours pas entré en fonction complètement.

Enjeux chez les jeunes adultes

Parmi les jeunes adultes qui se retrouvent en situation d'itinérance, plus des deux tiers ont rapporté un épisode d'errance de plus d'un mois. Les enjeux financiers pour la recherche de logement et l'accès aux soins de santé sont parmi les principaux problèmes vécus par les jeunes.⁷

Jeunes adultes qui quittent la DPJ

Les jeunes qui quittent la DPJ ne sont pas nécessairement préparés à la vie adulte et peuvent se retrouver plus facilement à la rue, notamment à cause de l'incapacité de se trouver un logement, la pénurie et le coût des logements. Plus particulièrement, les filles sont vulnérables de se retrouver à la rue et/ou dépendantes de proxénètes.

Recommandations de la Commission

Le gouvernement du Québec s'est engagé à mieux soutenir les jeunes de 18 ans qui quittent la DPJ.⁸ Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carment, a enclenché, en mai 2023, la 2^e phase de mise en œuvre des recommandations de la Commission Laurent, notamment de préparer, accompagner et soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie adulte et de réviser l'offre de service en hébergement jeunesse.⁹

Une nouvelle disposition est maintenant introduite à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) concernant un plan de transition en préparation au passage à la vie adulte. Le ministère de la Santé et des Services sociaux met ainsi à la disposition de son réseau un gabarit afin de permettre aux intervenant·e·s de compléter le plan de transition à la vie adulte et ainsi harmoniser la pratique. De plus, une fiche clinique sur les bonnes pratiques en transition à la vie adulte a été créée afin de supporter la pratique clinique des intervenant·e·s.¹⁰

Accélération de l'implantation du plan d'action

Nous demandons au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux d'accélérer l'implantation, avant la fin du présent mandat, du plan d'action de la 2^e phase de mise en œuvre des recommandations de la Commission Laurent, dont les logements de transition et le mentorat.

-
1. L'Afeas en 2006-2007 : ses orientations, ses activités, ses positions. Pages 19-20-21
 2. <https://observatoiredesinegalites.com/transition-vers-la-vie-adulte-des-jeunes-de-la-dpj-regards-sur-les-enjeux-et-les-solutions/>
 3. <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>, rapport de la Commission, page 274
 4. Idem 3, page 267
 5. Idem 3, page 275
 6. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1958059/inquietudes-dpj-plan-transition-vie-adulte-lionel-carmant>
 7. <https://www.lavoixdelest.ca/enquete/2023/04/26/de-la-dpj-a-la-rue-je-ne-savais-pas-ou-aller-A43F5PJX7VGFJKOBZN5VGBQLFQ/>
 8. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1876612/gouvernement-quebec-ministre-lionel-carmant-bonification-services-jeunes-dpj-transition-vie-adulte-projet-de-loi-15>
 9. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/commission-speciale-sur-les-droits-des-enfants-et-la-protection-de-la-jeunesse-quebec-enclenche-la-deuxieme-phase-de-mise-en-oeuvre-des-recommandations-de-la-commission-laurent-47476>
 10. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003572/>

Défibrillateur obligatoire dans les endroits publics

Positions Afeas

En 1998, l'Afeas demandait au ministre de la Santé et des Services sociaux de s'assurer que, dans tous les CLSC, des soins de première ligne adéquats, uniformes et immédiats soient dispensés.¹

En 1999, l'Afeas demandait que des équipements soient à la dispensation des soins à domicile, et ce, en quantité suffisante.²

En attente d'un service essentiel

Le 18 décembre 2023, un homme a été victime d'un arrêt cardio-respiratoire dans une épicerie de Drummondville. Après 25 minutes d'attente, les employés ont dû compter sur l'assistance de clients ainsi que sur un défibrillateur externe automatisé (DEA) fourni par les policiers de la Sûreté du Québec. L'absence de DEA dans le magasin a été vivement critiquée par les employés et les clients lors de l'intervention. L'homme est finalement décédé. L'utilisation d'un DEA disponible sur place aurait peut-être permis de lui sauver la vie si l'équipement avait été utilisé dans les premières minutes de l'arrêt cardio-respiratoire.³

Importance des défibrillateurs dans les lieux publics

L'arrêt cardiaque est l'une des principales causes de décès au Québec. La défibrillation rapide, une intervention visant à rétablir un rythme cardiaque normal chez un-e patient-e, constitue l'intervention la plus apte à augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque. Le délai entre l'arrêt cardiaque et la défibrillation est le facteur déterminant de la réussite de la tentative de réanimation. En effet, la probabilité de survie diminue de 7 à 10 % par minute écoulée après un arrêt cardiaque. Si la personne en fibrillation ne fait pas l'objet de manœuvres de défibrillation dans les 12 minutes qui suivent l'arrêt cardiaque, le taux de survie se situe à 5 %.⁴

Dans de nombreux cas, les services paramédicaux peuvent prendre plusieurs minutes pour arriver, ce qui peut s'avérer trop long pour une personne en arrêt cardiaque. Avoir un défibrillateur sur place, permet d'initier rapidement les premiers soins et d'augmenter les chances de survie avant leur arrivée.

Que dit la réglementation ?

Depuis 2013, toute personne peut utiliser un DEA en cas d'arrêt cardiorespiratoire. En effet, anciennement, seuls les médecins et les infirmières spécialisées pouvaient utiliser cet appareil. En 2006, les secouristes ont également reçu cette autorisation. Aujourd'hui, grâce à sa facilité d'utilisation, sa technologie et son côté pratico-pratique, il n'est plus obligatoire d'avoir une formation spécifique pour utiliser le DEA. Ce changement réglementaire amène une augmentation du nombre

de personnes pouvant intervenir en cas d'arrêt cardio-respiratoire. Notons aussi que la présence d'un DEA en milieu de travail n'est pas obligatoire, mais suggérée.⁵

Facilité à répondre à une urgence médicale

Les lieux publics, tels les magasins à grande surface, les centres commerciaux, les aéroports, les gares, les parcs et les installations sportives, sont fréquentés par un grand nombre de personnes, ce qui accroît le risque d'incidents cardiaques. Avoir des défibrillateurs dans ces endroits peut faire la différence entre la vie et la mort.

Outre la capacité à sauver des vies, les défibrillateurs dans les lieux publics pourraient contribuer à renforcer le sentiment de sécurité des personnes qui fréquentent ces lieux. Savoir qu'il existe des mesures en place pour répondre à une urgence médicale, peut rassurer les client·e·s, les employé·e·s et les visiteur·se·s.

Impact économique de l'installation des défibrillateurs

L'installation de défibrillateurs dans les lieux publics peut avoir un impact économique positif en réduisant les coûts associés aux soins de santé. Les arrêts cardiaques soudains entraînent souvent des séjours prolongés en milieux hospitaliers et des frais médicaux élevés. En intervenant rapidement avec un défibrillateur, il est possible de réduire la gravité des dommages cardiaques et d'améliorer le résultat pour le ou la patiente, entraînant ainsi des économies significatives pour le système de santé dans son ensemble.

Accessibilité à du matériel d'urgence

Nos positions ciblent les soins à domicile ou des soins de première ligne. L'accessibilité à du matériel d'urgence, tel un DEA, dans tous les endroits publics pourrait sauver des vies.

Sensibiliser le grand public à l'importance des défibrillateurs, est essentiel pour maximiser leur efficacité. Plus les gens sont informés et préparés, plus ils sont susceptibles d'intervenir efficacement en cas d'urgence médicale, et ce, peu importe le lieu où se trouve la personne qui serait susceptible d'en avoir besoin.

Défibrillateur obligatoire dans les endroits publics

Nous demandons que le gouvernement rende obligatoire l'accessibilité rapide d'un défibrillateur dans tous les endroits publics et que l'accessibilité à l'appareil soit facile à repérer.

1. www.afeas.qc.ca, Section privée des membres, Positions de l'Afeas, 680-Santé, Services de santé/généralités– 680.10
2. Idem 1
3. <https://vingt55.ca/deces-dans-une-epicerie-apres-25-minutes-dattente-pour-une-ambulance-il-y-aura-finalement-enquete-du-coroner-a-drummondville/>
4. www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/publications/secourisme-defibrillation-cardiaque.pdf
5. Idem 4



5999, rue de Marseille
Montréal (Québec) H1N 1K6
Tél. 514 251-1636
Télec. 514 251-9023

info@afeas.qc.ca | www.afeas.qc.ca